



POLITIQUE QUALITÉ FORMATION

VIVEA, fonds d'assurance formation des entrepreneurs du vivant, accompagne les prestataires de formations dans leur démarche de certification qualité



vivea

Afin d'impacter durablement la qualité de l'offre de formation et de donner des garanties de bonne utilisation des fonds, VIVEA développe depuis 2010 une Politique Qualité Formation reposant sur une démarche de certification des prestataires de formation.

La loi du 5 septembre 2018 conforte cette politique en instaurant une obligation de certification selon un Référentiel National pour les prestataires de formation bénéficiant de financements en provenance de fonds publics¹. Cette attention portée à la qualité de la formation, qui amplifie les changements initiés par le décret Qualité du 30 juin 2015, a amené VIVEA à actualiser sa Politique Qualité Formation.

UNE CERTIFICATION QUALICERT, INITIÉE PAR VIVEA ET INTÉGRANT QUALIOPi

VIVEA a développé avec l'organisme certificateur SGS, une certification de marque **Qualicert** intitulée « *des engagements certifiés pour la formation des actifs agricoles* » qui intègre la certification **Qualiopi** (conformité au Référentiel National) et atteste du respect d'engagements supplémentaires.

Les prestataires de formations souhaitant s'engager dans cette certification doivent prendre contact avec **SGS**.



29 avenue Aristide Briand - 94111 ARCUEIL Cedex
Informations commerciales et renseignements : fr.certiformation@sgs.com

L'engagement dans la certification nécessite fréquemment une préparation conséquente. Il peut être alors utile de recourir en préalable aux services d'un cabinet spécialisé.

DES POSSIBILITÉS DE RECONNAISSANCE DE CERTIFICATIONS ÉQUIVALENTES

Les prestataires de formations ont la possibilité de faire reconnaître par **VIVEA** les certifications dont ils sont bénéficiaires, lorsque celles-ci sont d'un niveau d'exigence comparable aux engagements supplémentaires de la certification **Qualicert**.

Pour ce faire, ils doivent, après une prise de contact préalable avec **VIVEA** auprès du Pôle Développement des Compétences et Innovation, constituer un dossier détaillé permettant à la commission semestrielle interne de **VIVEA** de statuer sur l'équivalence des engagements propres à la certification du prestataire avec ceux de la certification **Qualicert**.

Pour conserver cette reconnaissance, un suivi d'indicateurs préalablement définis est réalisé par **VIVEA**.

¹ Il s'agit des opérateurs de compétences, des Commissions paritaires interprofessionnelle régionales, de l'État, des Régions, de la Caisse des dépôts et consignations, de Pôle Emploi ou du Fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés, dans le cadre d'une obligation prenant effet au 01/01/2021. VIVEA entrera dans le cadre de cette obligation en 2022 ou 2023.

UNE VALORISATION FINANCIÈRE EN APPUI AUX PRESTATAIRES CERTIFIÉS QUALICERT OU ÉQUIVALENT

Lorsque le prestataire acquiert la nouvelle certification **Qualicert** « *des engagements certifiés pour la formation des actifs agricoles* » délivrée par SGS, ou bénéficie d'une reconnaissance de sa certification propre, il peut prétendre à une valorisation de + 2€ par heure stagiaire, sur la durée de sa certification.



UN ACCOMPAGNEMENT PAR VIVEA DES PRESTATAIRES DE FORMATION CERTIFIÉS QUALIOPi

Afin de maintenir sur l'ensemble du territoire une offre de formation de qualité répondant aux besoins des contributeurs, une valorisation financière par heure stagiaire sur le prix d'achat des formations financées est accordée.

Lorsque le prestataire n'était préalablement bénéficiaire d'aucune certification, et qu'il acquiert uniquement la certification **Qualiopi**, il peut prétendre à une valorisation de + 3€ par heure stagiaire pour les formations qui seront financées par VIVEA, sur justificatif de sa certification et durant la première année de celle-ci. Cette valorisation vise à participer à l'effort d'investissement des prestataires dans leur certification, notamment des plus modestes. La valorisation peut être attribuée quel que soit l'organisme certificateur accrédité par le COFRAC ayant délivré la certification.



UNE INFORMATION SUR LES CERTIFICATIONS ET LES DÉMARCHES

VIVEA apporte un appui territorial, par des réunions régionales et des interlocuteurs dans ses délégations, en développant les informations nécessaires sur les dispositifs de certification et les démarches à entreprendre. Des informations sont également disponibles [sur le site internet de VIVEA](#).

LA CERTIFICATION, COMBIEN ÇA COÛTE ?²

N.B : les coûts dont il est question ici se limitent aux coûts directs liés à l'audit.

S'il s'agit d'acquérir uniquement la certification Qualiopi, le coût peut varier selon l'organisme certificateur auquel il fait appel. Les durées d'audit sont fonction du chiffre d'affaire formation du prestataire, déclaré dans son bilan pédagogique et financier, et du type d'activité formation auditée. Elles sont précisées par [l'arrêté du 6 juin 2019](#). Le cycle d'audit, de 3 ans, est constitué d'un audit initial et d'un audit de suivi réalisé entre le 14^{ème} et le 22^{ème} mois suivant la date d'obtention de la certification.

Les coûts d'audit³ s'établissent selon les organismes certificateurs entre 800 et 1 200 € hors taxes et hors frais de déplacement par jour. Soit pour le cycle et pour un prestataire réalisant moins de 150 000 € de chiffre d'affaire entre 1 200 € et 1 800 €. Il est donc important de contacter plusieurs organismes et de comparer leurs devis. Un critère de choix primordial, au-delà du coût, est l'expérience d'audit de l'organisme certificateur auprès de prestataires de formation.

Pour la certification Qualicert, le coût des audits, réalisables exclusivement par SGS, se monte pour le cycle d'audit de 3 ans à 3 425 € si le chiffre d'affaire formation est inférieur à 150 000 €, 3 900 € s'il est compris entre 150 000 € et 750 000 € et 5 375 € s'il est supérieur ou égal à 750 000 €, pour des durées respectivement de 1,5 j en audit initial et 1j en audit de suivi, 2j et 1j, 2,5j et 2j.



²Au 01/02/2020

³Fourchette de prix au 01/02/2020

17 ENGAGEMENTS

POUR ÊTRE CERTIFIÉ QUALIOPI ET QUALICERT

« Des engagements certifiés pour la formation des actifs agricoles »



CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

INDICATEURS DU
RÉFÉRENTIEL NATIONAL
QUALITÉ^{4 5}
Qualiopi
processus certifié

EXEMPLES D'ENGAGEMENTS
SUPPLÉMENTAIRES DU
RÉFÉRENTIEL QUALICERT VIV.004

A. Étude appropriée des besoins des clients et construction d'une offre adaptée

1. Des formations construites à partir du recueil et de l'analyse des besoins en formation

24 ; 4

Une procédure de recueil et d'analyse des besoins en formation sur la base d'informations précises ; une analyse spécifique pour toute nouvelle formation

2. Une conception de l'offre de formation adaptée aux besoins et aux publics bénéficiaires

5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 28

B. Mobilisation et recrutement des futurs bénéficiaires de formation

3. Une offre de formation facilement accessible aux professionnels du secteur

1 ; 2 ; 3 ; 9 ; 26

Une organisation de la communication sur l'offre de formation à travers la constitution d'un plan de diffusion

4. Un recrutement des bénéficiaires

12

Une procédure de recrutement des futurs bénéficiaires, une identification des moyens de prescription, une traçabilité des premiers contacts

5. Un appel vers les clients des formations en cas d'annulation

Des bénéficiaires avertis à l'avance en cas d'annulation de la formation

⁴ Selon l'activité du prestataire de développement des compétences, tous les indicateurs ne sont pas auditables.

⁵ Les indicateurs dont les numéros figurent ici sont détaillés dans le [guide du Référentiel National Qualité](#).

C. Moyens mis en œuvre pour permettre une acquisition des compétences

6. Un responsable de stage ou coordinateur pour chaque formation	17 ; 18	
7. Une information vers les intervenants et experts		Une commande formalisée vers les intervenants ou experts
8. Une équipe pédagogique compétente	20 ; 21 ; 22 ; 25	Un tutorat et une formation des nouveaux formateurs, des formateurs diplômés et/ou bénéficiant d'une expérience professionnelle significative
9. Une mise en œuvre de la formation adaptée aux attentes des bénéficiaires	10 ; 13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 29	
10. Une gestion des ressources pédagogiques de formation en lien avec la veille légale et réglementaire	19	

D. Évaluation et amélioration des pratiques

11. Des pratiques d'évaluation auprès des bénéficiaires	11 ; 30 ; 32	Une exploitation de l'évaluation des acquis, une étude de l'impact des formations de 35h et plus, un envoi de l'attestation de formation aux bénéficiaires
12. Le recueil des appréciations auprès des autres parties prenantes	30 ; 32	
13. Un suivi et traitement des difficultés et réclamations	31	Une analyse d'indicateurs d'efficacité du processus de mobilisation du public bénéficiaire
14. Un processus d'amélioration continue	32	Des échanges d'équipe formalisés pour identifier de nouvelles formations ou des améliorations à apporter
15. Une sous-traitance maîtrisée	27	
16. Un respect des procédures du financeur		Une information des responsables de stage sur les procédures du financeur, une information des bénéficiaires sur l'origine des financements
17. Un respect de la réglementation	23	